

Loi anti-inflation

des Finances à l'occasion de sa campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada.

Si l'on veut maîtriser l'inflation, il va falloir que l'augmentation de la masse monétaire suive de plus près le taux de la croissance économique. Faut-il rappeler à la Chambre que le gouvernement du très honorable député de Mont-Royal détient le record pour ce qui est de vivre au-delà de ses moyens et de demander à l'économie plus qu'elle ne peut donner. Sous son régime, les dépenses gouvernementales qui étaient de 10 milliards de dollars pour une population de 20 millions de personnes en 1968—année où le très honorable représentant est arrivé au pouvoir—sont passées à plus de 35 milliards de dollars en 1975-1976, pour une population de 22 millions. Et ce n'est pas fini.

D'après le budget du 23 juin, les dépenses devaient augmenter d'au moins 11 p. 100 en un an. Le député d'Ottawa-Carleton annonçait alors un déficit budgétaire de trois milliards de dollars qui semble à présent bien en deça de la vérité. Les rumeurs, car rien d'officiel ne permet de le dire, veulent même que ce déficit atteigne les six milliards et non trois milliards, comme l'avait dit l'ex-ministre des Finances. Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est là la véritable raison de sa démission du cabinet: il ne pouvait plus se regarder en face, le matin dans le miroir après avoir ainsi menti à la Chambre.

En résumé, les dépenses du gouvernement ont été sans bornes. Il a fallu s'alimenter à même des recettes fiscales sans cesse plus élevées et compter lourdement sur le marché des capitaux du pays. Les conservateurs ont insisté à maintes et maintes reprises pour que le gouvernement restreigne les exigences qu'il fait peser sur l'économie du pays et pour qu'il limite en particulier l'accroissement de ses dépenses au taux de croissance réel de l'économie, mais en vain.

● (1620)

Il y a au moins deux autres différences fondamentales entre la formule que nous préconisons au cours de la campagne électorale de 1974 et le programme actuel du gouvernement. La première concerne la durée pendant laquelle il est possible d'appliquer les mesures de contrôle sans susciter de nouvelles distortions au sein de notre économie. Nous avons compris qu'une politique des revenus doit viser à arrêter la psychose inflationniste et à offrir un répit permettant l'application d'autres politiques anti-inflationnistes plus fondamentales, c'est pourquoi nous songions à un programme d'une durée maximale de 18 à 24 mois. Or le programme que le gouvernement nous propose dans le bill C-73 est prévu pour trois ans.

M. Stanfield: Ou plus.

M. Crouse: Oui, ou plus, comme mon chef le dit. Une autre disposition du bill pourrait même en permettre la reconduction au-delà de cette période. En d'autres termes, il pourrait durer indéfiniment. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les mesures de contrôle peuvent fausser l'économie, et plus longtemps l'économie sera dans cette camisole de force, plus elle en souffrira. Mais plus grave encore, je doute sérieusement que les Canadiens en général soient prêts à accorder au gouvernement fédéral, et particulièrement au gouvernement actuel, et ce pour une période indéterminée, le genre de pouvoirs radicaux et centralisés qu'il cherche à obtenir par le bill C-73. L'exercice de ce genre de pouvoirs sur une si longue période soulève des problèmes qui dépassent de beaucoup celui de la distorsion de l'économie. Cela soulève en fait le problème d'un chan-

gement très radical de l'équilibre du pouvoir de prise de décision au sein de notre système de libre marché.

Une deuxième différence entre les deux méthodes réside dans la façon dont on pourrait et devrait en arriver à un tel programme. Nous avons préconisé comme mesure initiale l'imposition d'une période de blocage généralisé d'au plus 90 jours de sorte que le gouvernement puisse rencontrer les principaux groupes d'intérêts concernés et élaborer avec eux des solutions à la multitude de problèmes que soulève toute politique de revenus. Faute d'une période de blocage, l'actuel gouvernement se verra forcé de faire le tri des règles de base tandis que les groupes et les particuliers font des pieds et des mains pour faire valoir leurs intérêts spéciaux dans le cadre du programme.

Depuis quelques jours, nous avons eu amplement l'occasion d'observer la confusion et les injustices inacceptables causées par le refus du gouvernement d'accorder une période de transition. Je prédis que cette situation va prendre de l'ampleur et s'aggraver dans les mois à venir. C'est une prédiction désagréable, mais selon moi cela pourrait bien arriver. Le moins qu'on puisse faire, c'est d'amender le bill pour obliger le gouvernement à demander au parlement de renouveler ses pouvoirs à plus brève échéance. Il devrait alors justifier sa demande de prolongation et obtenir ensuite l'approbation officielle du parlement pour poursuivre le programme pendant une nouvelle période si cela est justifié à ce moment-là. Nous devons faire très attention de ne pas céder toute notre liberté dans une loi comme celle-ci. Voilà pourquoi je fais cette suggestion.

Outre la question d'une durée satisfaisante d'application du programme, il y a aussi celle de rendre compte au Parlement de ses résultats. A l'heure actuelle, si je comprends bien le bill—et je l'ai lu très attentivement plus d'une fois—on n'y prévoit pas de compte-rendu détaillé au Parlement sur les résultats d'ensemble du programme, pas plus qu'on ne donne au Parlement, par l'entremise d'un de ses comités, la possibilité de recevoir et d'examiner régulièrement des rapports préparés par les organismes créés par le bill.

Vu les pouvoirs étendus ici en jeu—et ils sont étendus—à mon avis, il est non seulement essentiel mais obligatoire de prévoir une formule permettant de rendre compte au Parlement de l'application du programme. Tout mécanisme du genre qui dote des organismes administratifs d'énormes pouvoirs discrétionnaires exige, est-il besoin de le signaler, une procédure d'appel détaillée pour protéger le public contre l'abus de ces pouvoirs. La formule proposée par le bill est si complexe qu'on risque d'attendre une décision pendant des mois si l'on épuise toutes les voies d'appel. Justice remise est vraiment justice refusée: une situation dans laquelle des milliers de Canadiens risquent de se retrouver aux termes du programme de contrôle que nous propose le gouvernement.

La cause de toute la situation économique actuelle est exposée dans la brochure de 1974-1975 «Où va l'argent de vos impôts?» publiée par le gouvernement. Au premier chapitre, on dit que dans le budget principal des dépenses de 1975-1976, on prévoit des dépenses de l'ordre de 28.2 milliards de dollars. Cela représente 6.2 milliards de dollars de plus soit—et j'insiste là-dessus—28 p. 100 de plus que les dépenses prévues dans le budget principal des dépenses de 1974-1975. Tout le monde peut obtenir cette brochure, monsieur l'Orateur; elle est intéressante à lire. Cela fait 2.8 milliards de plus soit 11 p. 100 de plus que les dépenses prévues pour 1974-1975.